

ORDRE DU JOUR

I – Ouverture de séance :

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du C.A. du 3 février 2022

II – Affaires financières

3. Présentation du compte financier 2021 et affectation du résultat
4. Présentation des travaux du plan d'action de la Région Bretagne
5. Contrats et conventions
6. Tarifs
7. Décisions budgétaires modificatives
8. Admissions en non-valeur

III – Vie de l'établissement

9. Répartition des Indemnités pour Missions Particulières (IMP)
10. Lettre de mission Assistant de prévention

Questions diverses

Motion des personnels concernant les locaux

La présidente,
Gwenola RENON, directrice

La secrétaire de séance,
Marie-Christine LECLERC

Membres présents au Conseil d'Administration : Gwenola RENON ; Catherine ANIZI-FLOC'H ; Valérie CANEROT ; Mathilde LE HOUEZEC ; Jean-François MONNIER ; Béatrice HAKNI-ROBIN (voix consultative) Fabien OGER ; Cyril CAVELLEC ; Séverine GRIMAUULT ; Jeanne GAUDIN ; Marie-Christine LECLERC ; Christophe CHAILLY ; Christine GUERIN ; Antoine LECOURT ; Amélia WAYAWO ; Lisa BEGUIN ; Orinda BUNJAJ.

Membres excusés : Isabelle PELLERIN ; Béatrice MACE ; Priscilla ZAMORD ; Yvan PRIOUR ; Ombeline CORNETTE ; Benoit PELLERIN ; Sandrine LOTODE ; El Yassine VELOU ; Hervé AUDRAIN ; Sandrine REBOUILLAT. Séverine GRIMAUULT

Membres absents :

Le quorum étant atteint, la Présidente du Conseil d'Administration ouvre la séance à 17h10

I – Ouverture de séance

1. Présentation de l'ordre du jour

Madame RENON annonce l'ordre du jour.

A l'ordre du jour envoyé avec les convocations s'ajoutent

- deux points dans les affaires financières : un tarif de mise à disposition des locaux, et des admissions en non-valeur
- une motion des personnels, concernant les locaux d'enseignement

Départ à 17h11 de MM. CHAILLY, LECOURT et OGER.

2. Adoption du procès-verbal du C.A du 3 février 2022

Vote : le procès-verbal est adopté à l'unanimité (11 votants).

II – Affaires financières

3. Présentation du compte financier 2021 et affectation du résultat

Présentation du compte-rendu de gestion 2021 par Mme RENON (voir rapport de l'ordonnatrice PJ n°1).

Départ à 17h35 de Mme BUNJAJ.

Analyse du compte financier 2021 par Mme CANEROT (voir rapport de l'agent comptable PJ n°2).

Il est proposé d'affecter le résultat (- 22 873,18 €) aux réserves de l'établissement.

Vote : le compte financier est adopté sans réserves à l'unanimité (10 votants).

Vote : l'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité (10 votants).

Départ à 18h11 de Mme CANEROT.

Mme Renon propose de passer aux questions concernant la vie de l'établissement, pour qu'elles soient traitées avant le départ des élèves, et de revenir ensuite aux affaires financières.

III – Vie de l'établissement

1. Répartition des Indemnités pour Missions Particulières

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'établissement dispose de 4,75 IMP (indemnités pour missions particulières), rémunérant de façon forfaitaire les missions assumées en plus des missions et obligations réglementaires de service des enseignants.

1 IMP = 1250 € correspondant à 2h de travail hebdomadaires.

3,25 IMP sont fléchées vers des missions obligatoires, et ont été présentées au conseil d'administration du 18/11/2021 :

- Référent Usages pédagogiques du numérique – C. LECLERC (0,5 IMP)
- Référent Sécurité numérique – C. LECLERC (0,5 IMP)
- Référent Culture – C. CAVELLEC (1 IMP)
- Référent Décrochage – M.C. LECLERC (1 IMP)
- Référente Action européenne et internationale – L. CALVEZ (0,25 IMP)

Sortie à 18h35 de Mme LE HOUZEZEC.

Il reste donc 1,5 IMP à répartir. Mme RENON propose la reconduction des missions et rémunérations définies l'année dernière. Cette répartition a été soumise par mail à l'ensemble des enseignants sans susciter de demande de modification :

- Référente Érasmus+ – L. CALVEZ (0,25 IMP)
- Référent Sécurité routière – C. LECLERC (0,25 IMP)
- Référente Éducation au développement durable (E3D) – J. GAUDIN (0,5 IMP)
- Référente Inclusion – J. GAUDIN (0,5 IMP)

Vote : la répartition des IMP est adoptée à l'unanimité (9 votants).

2. Lettre de mission Assistant de Prévention

Mme RENON présente la lettre de mission de M. Vincent DUCLOYER en tant qu'assistant de prévention (PJ n°3), avec effet rétroactif au 01/09/2021 puisque M. DUCLOYER exerce effectivement ces missions de suivi et de conseil, notamment dans le cadre de la mise à jour du DUERP.

Elle précise qu'au moins un autre agent de prévention sera nommé à la rentrée prochaine, parmi les agents de l'État cette fois, en remplacement de M. FOURRIER qui prend sa retraite.

Retour à 18h50 de Mme LE HOUZEZEC.

IV – Questions diverses

Motion des personnels (PJ n°4) au sujet du manque de locaux pour la rentrée 2022.

Vote : la motion des personnels est adoptée par 9 voix « pour » et 1 « abstention ».

II – Affaires financières

4. Présentation des travaux du plan d'action de la Région Bretagne

Mme RENON présente le document du CRB préparatoire au nouveau plan d'action 2022-2024.

Actions retenues pour 2022-2024 :

- Isolation façade ouest internat et menuiseries
- Système de diffusion de mélodies de fin de cours et d'alarmes PPMS
- Réfection des toitures zinc du bâtiment C1

Actions non retenues pour 2022-2024 :

- Réaménagement et extension de la formation pressing : réaménagement des vestiaires, créations d'espaces de stockage
- Création d'un préau : Pour la cour des lycéens (78 élèves) et pour espace d'attente pour le self (135 élèves)

Départ à 19h08 de Mmes WAYAWO et BEGUIN.

5. Contrats et Conventions

Contrats et conventions présentés pour vote :

- Présentation de 2 conventions (collège et LP) passées avec l'agence européenne Erasmus+ pour la mobilité des personnels à des fins d'apprentissage.
- Présentation de la convention DAIP (Dispositif d'Assistance Informatique de Proximité) avec le LP Jean Guéhenno.
- Présentation du contrat BT-Blue : renouvellement des contrats de téléphonie et d'internet pour 24 mois
- Présentation du contrat électricité (marché de la Région Bretagne) avec le fournisseur E-Pango.
- Présentation du contrat gaz (marché de la Région Bretagne) avec le fournisseur GRDF.
- Présentation de la convention constitutive de groupement de commandes passée avec le marché du lycée de Bréquigny concernant les installations électriques.
- Présentation de la convention d'adhésion au marché de maintenance SSI avec le collège Beaumanoir de Ploërmel.
- Présentation du contrat concernant le plan de dératisation en cuisine avec la société EMPG.
- Présentation de la convention de mise à disposition de locaux pour Blue Monday Productions.

Vote : chaque convention est adoptée à l'unanimité (8 votants)

Contrats et conventions présentés pour information (contrats et conventions à incidence financière annuelle, signées par le chef d'établissement par délégation du CA)

- Présentation de la convention Mettriphase pour la découverte des plantes sauvages.
- Présentation de la convention Kbar pour la location de matériel de kin-ball.

6. Tarifs

Mme RENON propose un tarif de location de 50 € par jour, pour la mise à disposition de salles.

Ce tarif sera appliqué pour la mise à disposition des deux salles de restauration à la société Blue Monday Productions.

Vote : le tarif est adopté à l'unanimité (8 votants)

Mme ANIZI propose un tarif de 860 € pour la vente du batteur de cuisine collective, qui a été vendu aux enchères sur un site spécialisé. Le tarif de 350 € qui avait été validé au CA de juin est donc caduc.

Vote : le tarif est adopté à l'unanimité (8 votants)

7. Décisions budgétaires modificatives

Les Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) sont des modifications du budget annuel (voté au mois de novembre) qui impactent le montant total d'un service

DBM pour information (ressource nouvelle spécifique, re-constatation des produits scolaires et dotation aux amortissements non prévue au budget initial).

Ces DBM sont signées par le chef d'établissement au fur et à mesure, puis présentées pour information (a posteriori) au conseil d'administration.

- DBM n°19 du 31/12/2021 : ouverture de crédits en AP pour variation de stock APR : 9,05 €
- DBM n°20 du 31/12/2022 : ouverture de crédits en ALO pour neutralisation amortissements : 5 062 €
- DBM n°21 du 31/12/2022 : ouverture de crédits en ALO pour neutralisation amortissements : 3 144 €
- DBM n°22 du 31/12/2022 : re-constatation de produits scolaires au SRH
- DBM n°2 du 22/02/2022 : ouverture de crédits en ALO pour travaux DMO (chauffe-eau) : 1 050 €
- DBM n°3 du 02/03/2022 :
 - ouverture de crédits en OPC (immobilisations) pour menuiseries ext. : 8 828,82 €
 - ouverture de crédits en ALO pour travaux DMO (horloge chauffe-eau) : 2 200,00 €
- DBM n°4 du 10/03/2022 : ouverture de crédits en AP (enstec) pour subv° D2 (bâtiment) : 950,40 €

DBM pour vote (virement entre services, prélèvements sur fonds de roulement, ressource nouvelle non spécifique)

- DBM n°5 du 04/04/2022
Ouverture d'un complément de dotation de fonctionnement de 10 574,97€ au chapitre ALO en viabilisation, réparti comme suit : 8 574,97€ en ALO VIAB 2ELEC, 2 000€ en ALO VIAB 2GAZ
Par conséquent, la répartition de la dotation globale de fonctionnement est modifiée :
 - chapitre ALO 110 574,97 €
 - chapitre AP 43 517,51 €

Vote : la DBM et la répartition de la DGF sont adoptées à l'unanimité (8 votants)

8. Admissions en non-valeur

Mme Anizi demande l'admission en non-valeur, c'est-à-dire l'annulation de créance, pour 3 créances de frais scolaires, soit un montant total de 118,90 €.

Il s'agit de créances impayées malgré les relances ordinaires, pour des élèves ayant quitté l'établissement et pour lesquels les poursuites par voie d'huissier ont peu de chances d'aboutir du fait de la situation financière des familles. Dans ce cas les frais d'huissier restent à la charge de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Liste des pièces annexées

1. Rapport de l'ordonnatrice sur le compte financier 2021
2. Rapport de l'agent comptable sur le compte financier 2021
3. Lettre de mission de M. Vincent DUCLOYER en tant qu'assistant de prévention
4. Motion des personnels

ÉREA Magda Hollander-Lafon

Rapport de l'ordonnatrice sur le compte financier de l'exercice 2021

1. Introduction et principe

L'instruction codificatrice M9-6 relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) précise dans le Tome 4 (4.3.3.1) que « Le compte rendu de gestion, qui fait partie intégrante du compte financier, est réalisé et présenté par l'ordonnateur. Il rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et éventuellement modifié par le conseil d'administration. Il justifie l'utilisation des subventions utilisables sous conditions d'emplois. Il renseigne sur toutes les dépenses significatives de l'établissement, par exemple sur l'évolution des dépenses pédagogiques, des aides à caractère social, des dépenses de viabilisation, sur l'évolution des financements en croisant ces informations à l'évolution des structures et du nombre d'élèves. »

Ce rapport rend donc compte de l'exécution du budget 2021 voté le 23 novembre 2020. Ce budget a été modifié par 22 décisions budgétaires. Les modifications en cours d'exercice sont essentiellement des virements entre service, ouverture de nouvelles subventions ou prélèvements sur le fonds de roulement.

À l'issue de la présentation du rapport de l'ordonnateur et du comptable il sera proposé au conseil d'administration d'adopter le compte financier sans réserve et de se prononcer sur l'affectation du résultat sur les différentes réserves de l'établissement (en l'espèce réserves du service général).

Les recettes et les dépenses sont suivies dans 6 services :

- **3 services généraux :**
 - AP : Activité Pédagogique
 - VE : Vie de l'élève
 - ALO : Administration et logistique
- **2 services spéciaux :**
 - SRH : Restauration et hébergement
 - SBN : Bourses Nationales
- **1 section opération en capital** appelée **OPC** : pour les achats dont le montant unitaire est supérieur à 800€ HT et qui feront l'objet d'amortissements.

2. L'établissement

2.1. Population scolaire

L'ÉREA accueille pour l'année scolaire 2020/21 : 124 élèves (au 01/09/2020) dont 34 internes.

La partie collège accueille 55 élèves de la 6^e à la 3^e SEGPA.

La partie lycée professionnel accueille 69 élèves dans 5 sections de CAP (production et services en restauration, peintre-applicateur de revêtement, carreleur-mosaïste, maçon ; métier du pressing)

Sont également accueillis à l'internat 24 élèves (filles) du lycée Bréquigny et 8 élèves du collège Les Chalais.

Les élèves sont principalement originaires du département d'Ille-et-Vilaine.

2.2 Bâtiments

Les bâtiments occupés depuis 2006 sont ceux de l'ancien collège Jean Moulin, construit en même temps que le lycée Bréquigny et dans son prolongement.

- bâtiment administration (rez-de-chaussée) et logements de fonction (3 étages)
- bâtiment C1 qui comprend les classes et les atelier peinture, DCP HAS et DCP habitat (4^e)
- bâtiment atelier professionnel qui comprend les ateliers carrelage et maçonnerie, DCP habitat (3^e) et la salle de technologie
- bâtiment F1 qui comprend au rez-de-chaussée le self, les ateliers pédagogiques de la section PSR et de la section MDP, et aux étages l'internat (5 dortoirs) ; le bâtiment F1 est raccordé au réseau de chauffage du lycée Bréquigny

2.3. Personnels

Le personnel de l'EREA représente 59 personnes :

- équipe pédagogique : 32 personnes (31 enseignants, 1 DDF)
- équipe vie scolaire : 11 personnes (1 CPE, 1 APS et 9 AEd à temps partiel, soit 6,75 ETP)
- équipe accueil/restauration/entretien/maintenance : 9 personnes dont 1 agent d'encadrement
- équipe direction et administration : 4 personnes
- équipe médico-sociale : 3 personnes

Interviennent également dans l'établissement :

- 1 coordinatrice et 1 AESH pour l'ULIS, rattachées au lycée Mendès-France
- 1 psychologue EN-EDO (orientation) et 1 psychologue clinicienne
- 2 cuisiniers du lycée Bréquigny

3. Première section –fonctionnement

3.1. Service « activité pédagogique »

	2020		2021	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget initial	77 175,00	77 175,00	70 953,04	65 953,04
Modifications	+ 7 218,93	+ 3 174,40	+ 17 097,17	+ 28 903,19
Exécution budgétaire	84 393,93	80 349,64	88 050,21	94 856,83

AP - Recettes	2020	2021
Dotation globale de fonctionnement CRB	44 000,00	49 415,89
Crédits globalisés État(*)	798,35	1 152,20
Subv° CRB projets Karta	2 624,80	4 000,80
Subv° CRB 1er équipement EPI	5 520,00	6 187,32
Subv° CRB manuels scolaires	2 016,00	0,00
Subv° CRB équipements pédagogiques (D2)	12 996,79	14 804,97
Subv° CRB accès aux équipements sportifs	4 933,90	5 648,05
Subv° Rectorat EAC	0,00	765,00
Financements européens (Erasmus+)	6 629,89	0,00
Taxe d'apprentissage	933,40	459,00
Objets confectionnés	3 240,80	3 386,98
Kit rentrée	700,00	2 230,00
TOTAL	84 393,93	88 050,21

AP - Dépenses	2020	2021
Enseignement général	12 174,68	14 801,28
Enseignement technique / professionnel	52 297,97	54 265,69
Equipements sportifs	6 937,40	7 651,55
Internat	1 612,88	2 833,99
Projet d'établissement	2 820,80	10 305,00
Crédits globalisés État(*)	873,35	1 152,20
Erasmus plus	420,00	7 641,99
Voyages (hors Erasmus+)	0,00	0,00
Autres dépenses (variation de stock)	1 769,26	-1 782,32
TOTAL	80 349,64	94 856,83

(*) la ventilation des crédits globalisés d'État est votée par le conseil d'administration (projet d'établissement, droits de reproduction, frais des élèves et professeurs en stage en entreprise)

La dotation globale de fonctionnement est fixe (complément de dotation obtenu au mois de décembre). Le niveau de recettes et de dépenses est en augmentation par rapport à 2020 (CoVid) mais en recul par rapport à 2019. L'augmentation des dépenses contraintes en ALO oblige à réduire les dépenses en AP, notamment les dépenses d'acquisition de matériel et les projets non financés.

On constate de nouveau en 2021 une quasi absence des recettes de taxe d'apprentissage liée à la réforme de la taxe d'apprentissage.

Trois ordres de recettes non réalisés : Erasmus+, subvention CRB manuels scolaires et subvention équipements sportifs (10 719,93 €)

3.2. Service « administration et logistique »

	2020		2021	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget initial	122 416,08	123 879,92	114 680,06	120 205,59
Modifications	46 548,28	61 979,57	61 709,27	58 437,75
Exécution budgétaire	168 964,36	185 859,49	159 253,23	178 247,04

ALO - Recettes	2020	2021
Dotation globale de fonctionnement CRB	105 575,31	101 655,17
Reversement viabilisation du SRH	3 640,67	18 935,83
Subv° CRB équipements généraux (D1)	5 359,00	493,00
Travaux en DMO	33 377,80	20 704,68
Neutralisation des amortissements	20 614,98	30 541,94
Diverses recettes	396,60	4 058,71
TOTAL	168 964,36	159 253,23

ALO - Dépenses	2020	2021
Viabilisation	53 077,37	61 827,46
Administration générale	22 442,78	23 876,24
Entretien général	39 434,70	41 853,40
<i>dont contrats d'entretien</i>	<i>11 764,38</i>	<i>15 076,57</i>
<i>dont systèmes de sécurité (SSI)</i>	<i>15 275,15</i>	<i>7 071,00</i>
Reprographie	5 515,32	4 746,85
Equipement D1	0,00	523,20
Amortissements	24 034,52	34 294,28
Travaux DMO	36 235,80	11 183,21
TOTAL	176 785,13	178 247,04

Les dépenses du services ALO sont pour l'essentiel des dépenses de fonctionnement incompressibles. L'augmentation des coûts de l'énergie et les frais d'entretien impactent lourdement les finances de l'établissement.

3.3. Service « vie de l'élève »

	2020		2021	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget initial	14 305,00	14 305,00	15 396,00	15 396,00
Modifications	-8 988,79	-8 988,79	-10 879,56	-10 879,56
Exécution budgétaire	5 316,21	5 316,21	6 784,44	6 793,44

VE - Recettes	2020	2021
Subvention état fonds sociaux	6 638,50	4 516,44
Fonds régional de solidarité	0,00	2 277,00
TOTAL	6 058,97	6 784,44

VE - Dépenses	2020	2021
Fonds social lycéen (transports, séjours, aides)	327,47	398,70
Fonds social cantine	5 731,50	6 394,74
TOTAL	6 058,97	6 793,44

La subvention fonds sociaux provient essentiellement d'un reliquat de 2016 ; la dotation de 1500€ annuelle ne suffira pas à couvrir les besoins des élèves une fois ce reliquat épuisé.

3.4. Service « restauration et hébergement »

	2020		2021	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget initial	97 246,85	97 246,85	99 053,56	99 053,56
Modifications	- 42 285,03	- 42 285,03		
Exécution budgétaire	54 961,82	54 961,82	89 940,14	87 004,15

SRH - Recettes	2020	2021
Internes	23 582,26	35 907,64
Demi-pensionnaires	19 123,48	36 029,66
Commensaux	6026,00	10 669,00
Hôtes de passage	-	-
Hébergements divers	6043,71	7062,54
Subv° CRB équipements généraux (D1)	186,37	407,00
TOTAL	54 961,82	89 940,14

SRH - Dépenses	2020	2021
Repas (lycée Bréquigny)	34 754,36	60 001,36
Reversement viabilisation	3 640,67	18 935,83
Denrées alimentaires	1 790,33	1 253,44
Produits d'entretien	3 658,56	2 481,78
Trousseau	268,20	962,18
Stocks	3 993,05	0,00
Achats équipements D1	0,00	2 674,27
Autres charges	6 856,65	695,29
TOTAL	54 961,82	87 004,15

Le SRH est à l'équilibre grâce aux recettes générées par les hébergements.

Le reversement au chapitre ALO pour la viabilisation inclut la somme de 2183,68 € qui n'avait pu être imputée en 2020.

3.5. Service « bourses nationales »

	2020		2021	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget initial	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Modifications	6 619,99	6 619,99	4 641,33	4 641,33
Exécution budgétaire	66 619,99	66 619,99	64 641,33	64 641,33

Evolution du nombre de boursiers dans l'établissement :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
%boursiers collège	51,4	62,0	76,7	78,3	79,0	70,3
%boursiers lycée	54,5	51,8	42,4	51,6	68,0	50,0

Par nature équilibré, ce chapitre ne dépend pas de choix de l'établissement.

Le taux de boursiers est en nette baisse cette année, mais le montant global des bourses baisse moins fortement, ce qui indique des taux de bourses plus élevés.

L'accompagnement par l'assistant social pour le dépôt des dossiers de bourses reste déterminant.

4. Deuxième section – opérations en capital

	2020		2021	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget initial	1,00	1,00	0	1 000,00
Modifications	+70 892,42	+72681,39	+38 567,73	+39 416,85
Exécution budgétaire	70 893,42	72 682,39	38 567,73	40 416,85

Les opérations en capital, service OPC, retracent les investissements supérieurs à 800 euros HT réalisés par l'établissement, sur subventions, sur la taxe d'apprentissage ou sur les fonds de réserve.

Nous disposons d'une marge de manœuvre faible pour faire des investissements : 1000 € prévus au budget 2021.

En 2021 nous avons eu de nombreux investissements au titre du dossier 2 (équipements pédagogiques, financés à 80 % par le conseil régional) ainsi que le changement de menuiseries dans les logements de fonction et le sciage des murs du préau collégien.

5. Les travaux dans l'établissement en 2021

- Sciage des murs du préau collégien
- Ouverture dans l'atelier de maintenance
- Entretien des toitures
- Remplacement de la robinetterie des douches et lavabos de l'internat
- Mise en place de programmateurs sur 6 ballons d'eau chaude (C1 et logements)
- Remplacement des plafonniers par des éclairages LED (circulations RDC et C1)
- Remplacement progressif des blocs secours par des blocs LED
- Changement de 18 menuiseries dans les logements de fonction
- Amélioration et entretien des espaces verts (tonte, mise en place de gravier, poubelles)

Rapport sur le Compte financier de l'Exercice 2021

2- Compte financier et analyse financière (agent comptable)

L'analyse financière présentée doit encore être examinée à la lumière du **contexte particulier de crise sanitaire** survenue pendant l'exécution des exercices 2020 et 2021. Les mesures gouvernementales ont conduit les établissements à annuler certaines de leurs activités et la fermeture des établissements pendant deux mois en 2020, ainsi que pour certains établissements la modification des emplois du temps et conditions d'accueil des élèves ont pesé sur l'exécution budgétaire de ces exercices. Des charges de fonctionnement ont été minimisées, d'autres, nouvelles, sont apparues.

On observe un début de retour à la normalité en matière de coût journalier de la structure sur l'exercice 2021 (coût journalier 2019 de la structure : 1 153€ - coût journalier 2020 de la structure : 1 024€ - coût journalier 2021 de la structure : 1 140€).

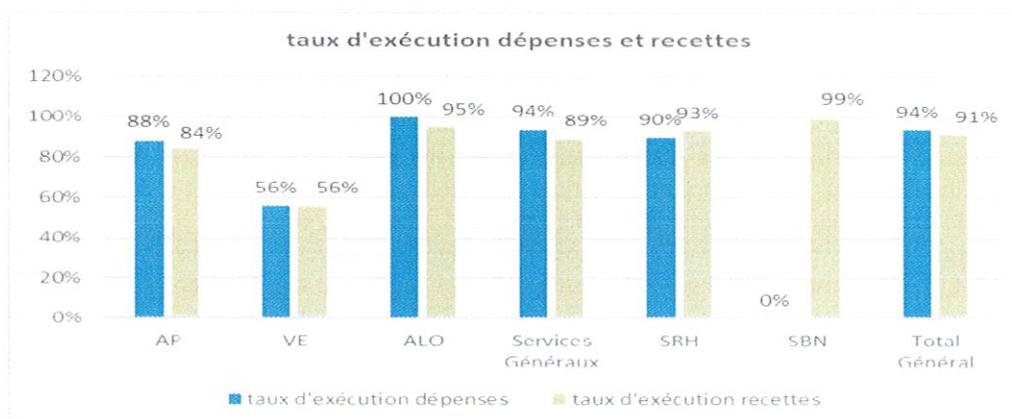
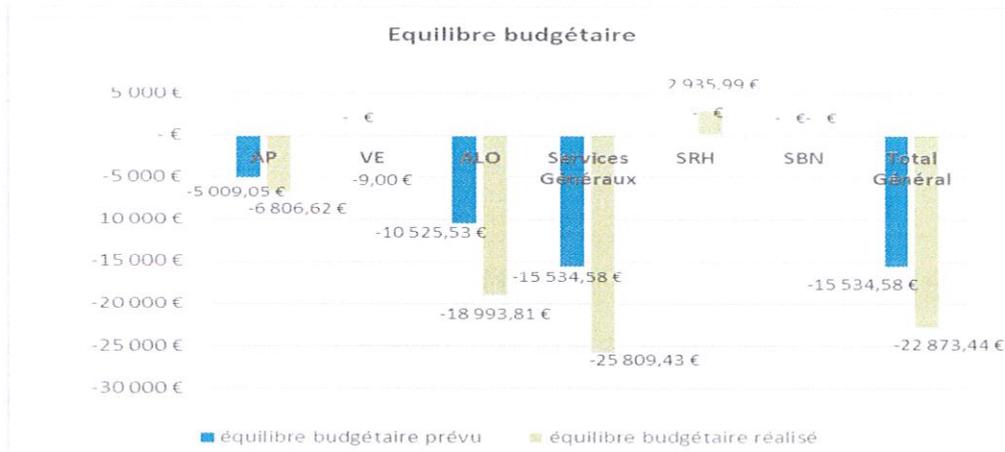
1- EXECUTION BUDGETAIRE

Code du service	Intitulé du service	Montant net des dépenses	Montant net des recettes
Première section - fonctionnement			
AP	Activité pédagogique	94 856,83	88 050,21
VE	Vie de l'élève	6 793,44	6 784,44
ALO	Administration et logistique	178 247,04	159 253,23
	Total des services généraux	279 897,31	254 087,88
SRH	Restauration et hébergement	87 004,15	89 940,14
SBN	Bourses nationales	64 641,33	64 641,33
	Total des services spéciaux	151 645,48	154 581,47
	Total de la première section	431 542,79	408 669,35
	Résultat		-22 873,44
	CAF/IAF		-19 156,18
Deuxième section - opérations en capital			
OPC	Opérations en capital	40 416,85	38 567,73
	Total exécution budgétaire	471 959,64	447 237,08

Le budget prévisionnel de l'EREA (budget initial plus décisions budgétaires modificatives) prévoyait un déficit de 15 534.58€. Un taux d'exécution des recettes (91%) inférieur de 3 points au taux d'exécution des dépenses a aggravé le déficit attendu. Ce dernier à la fin de l'exercice 2021 est de 22 873.44€ (résultat de l'exercice 2021 auquel s'ajoutent les reliquats de crédits d'extourne 2020 inemployés). Les graphiques ci-dessous présentent l'équilibre budgétaire prévisionnel et exécuté par service ainsi que les taux d'exécution des dépenses et des recettes par service, en section de fonctionnement.

Pour mémoire, les résultats successifs des dernières années sont les suivants : 2020 : - 9 352.53€ - 2019 : - 5 201,43€ - 2018 : - 38 484,01€, 2017 : -1 058.84€, 2016 : + 273,61€, 2015 : + 5 879,14€, 2014 : + 2 912,62€.

L'exercice dégage une insuffisance d'autofinancement de 19 156.18€ (résultat de l'exercice augmenté du montant de la part des amortissements réalisés sur les biens acquis sur fonds propres).



L'exécution budgétaire en section de fonctionnement augmente de 11% (après une baisse de 11% en 2020) alors que les recettes augmentent de 7% (après une baisse de 12% en 2020). Si l'on considère l'ensemble du budget, opérations en capital comprises, les dépenses augmentent de 2% et les recettes diminuent de 1%. Si on regarde de plus près les services, on observe :

- une forte hausse des dépenses du service « activités pédagogiques » + 23% (après une baisse de 31% en 2020). Les recettes de ce service n'augmentent que de 4% (après une baisse de 25% en 2020),
- une hausse de 28% des dépenses et des recettes du « service vie de l'élève », service financé quasi-intégralement par des subventions spécifiques (après une baisse de -20% en 2020),
- une baisse de 4% des dépenses au service « administration et logistique » (après une hausse de 5% en 2020). Les recettes du service diminuent de 6% (après une hausse de 5% en 2020),
- au « service de restauration et d'hébergement », les dépenses augmentent de 58% (après une baisse de 31% en 2020) et les recettes de 64% (après une diminution de 39% en 2020),
- une baisse du volume financier des bourses nationales de 3% (après une hausse de 3% en 2020). La progression des dépenses et des recettes est identique puisqu'il s'agit d'un service spécial équilibré),

Evolution des dépenses et recettes par service		
	Dépenses	recettes
AP	23%	4%
VE	28%	28%
ALO	-4%	-6%
services gaux	4%	-2%
SRH	58%	64%
SBN	-3%	-3%
services spéciaux	25%	27%
première section	11%	7%
opérations en capital	-44%	-46%
total général	2%	-1%

2 – TABLEAU DE FINANCEMENT

Emplois		Ressources	
Insuffisance d'autofinancement	19 156,18	0,00	Capacité d'autofinancement
Immobilisations	40 416,85	0,00	Apports
Participations et autres immobilisations financières		38 567,73	Subventions
		0,00	Aliénation ou cessions immobilières
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières
Dépôts et cautionnement versés	0,00	0,00	Dépôts et cautionnement remboursés
Total des emplois	59 573,03	38 567,73	Total des ressources
Apport au fonds de roulement		21 005,30	Prélèvements sur fonds de roulement

L'EREA a mouvementé la deuxième section des **opérations en capital**, section où sont obligatoirement retracés les achats de bien dont la valeur unitaire est supérieure à 800€HT. Les acquisitions faites sur l'exercice 2021 s'élèvent à 40 416.85. Ces achats ont été subventionnés par le conseil régional de Bretagne par le biais de subventions spécifiques pour un montant de 38 567.73€ et par les ressources propres de l'établissement pour 1 849.12€.

Le **prélèvement sur le fonds de roulement nécessaire pour équilibrer l'exercice 2021 sera de 21 005.30€** correspondant à l'insuffisance d'autofinancement de l'exercice et les acquisitions financées sur ressources propres.

3- RESULTAT DE L'EXERCICE (détaillé)

Montant net des recettes de fonctionnement	408 669,35
Montant net des dépenses de fonctionnement	431 542,79
Résultat	-22 873,44
dont résultat des services généraux	-25 809,43
dont résultat du service de restauration et d'héb.	2 935,99

Le résultat de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- 25 809.43€ aux services généraux (déficit de 8 810.12€ au service AP, 9€ au service VE et 19 051.41€ au service ALO),

Le service de restauration et d'hébergement est excédentaire de 2 935.99€.

	AP	VE	ALO	Services Généraux	SRH	SBN	Total Général
équilibre budgétaire prévu	- 5 009,05 €	- €	- 10 525,53 €	- 15 534,58 €	- €	- €	- 15 534,58 €
équilibre budgétaire réalisé	- 6 806,62 €	- 9,00 €	- 18 993,81 €	- 25 809,43 €	2 935,99 €	- €	- 22 873,44 €

A la suite de l'adoption du compte financier, le Conseil d'administration doit affecter le résultat de l'exercice. Ce résultat vient diminuer le fonds de roulement. Rappel : la notion de fonds de roulement unique remplace désormais la notion de réserves disponibles des services généraux et du SRH, celles-ci étant fusionnées.

4- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT/INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

L'EREA dégage sur cet exercice **une insuffisance d'autofinancement de 19 156.18€**.

La capacité ou l'insuffisance d'autofinancement est le cumul du résultat de l'exercice – section de fonctionnement (recettes nettes – dépenses nettes) augmentée des amortissements réels (pas de flux financier).

5- FONDS DE ROULEMENT – FONDS DE ROULEMENT MOBILISABLE

	2017	2018	2019	2020	2021
FdR	122 875,37 €	79 576,62	78 391,87	70 669,91	49 664,61
Jours de FdR	111	69	68	69	45

Le fonds de roulement peut s'analyser comme l'écart entre les ressources stables (passif) et les emplois stables (actif). Il s'élève à **49 664,61€ soit une baisse de 21 005,30€** (capacité d'autofinancement diminuée du montant des biens acquis sur ressources propres) et se situe à son niveau le plus bas depuis 2010. Ce niveau devient préoccupant. Le nombre de jours de FdR correspond au nombre de jours pendant lesquels l'établissement peut fonctionner sans apport de trésorerie. Le Rectorat indique qu'au-delà de 60 jours de FdR, la situation de l'Etablissement est correcte.

Analyse du fonds de roulement au 31/12/2021

	31/12/2021
Fonds de roulement	49 664,61
dont stocks	16 298,57
Réserves financièrement mobilisables	33 366,04

Le **fonds de roulement mobilisable** est de 33 366,04€ (fonds de roulement diminué de la valeur des stocks) et représente **30 jours de fonctionnement courant**.

6- LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Cet indicateur s'analyse comme l'écart entre l'actif circulant (stocks, créances, trésorerie) et les dettes de l'établissement. Pour les EPLE, cet indicateur a une faible pertinence en raison des subventions non employées. C'est l'explication du besoin en fonds de roulement négatif de l'établissement.

	2017	2018	2019	2020	2021
BFdR	-35 402,69 €	- 46 977,13 €	- 51 991,55	- 26 074,61	- 35 716,40

On notera que le besoin en fonds de roulement diminue de 9 641,79€. Il est toujours négatif et constitue un apport temporaire pour la trésorerie de l'établissement.

7- LA TRESORERIE ET MARGE DE MANOEUVRE

La trésorerie s'analyse comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement

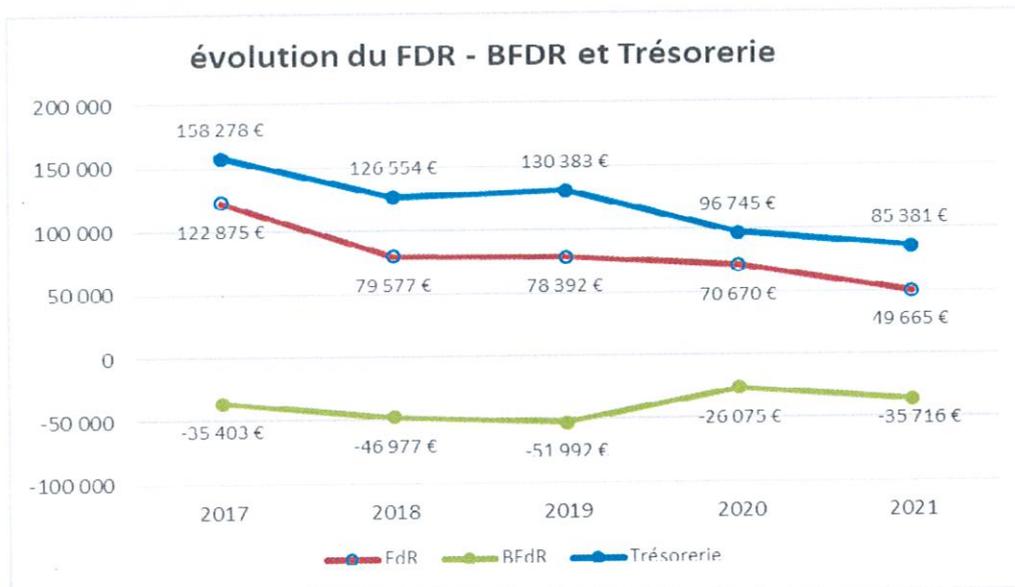
	2017	2018	2019	2020	2021
Trésorerie	158 278,06 €	126 553,75 €	130 383,42	96 744,52	85 381,01
jours de Trésorerie	143	110	113	95	77

Elle diminue de **11 363,51€** et représente **77 jours de fonctionnement courant**. Ce niveau de trésorerie reste satisfaisant grâce à l'apport de trésorerie que constitue le besoin en fonds de roulement négatif.

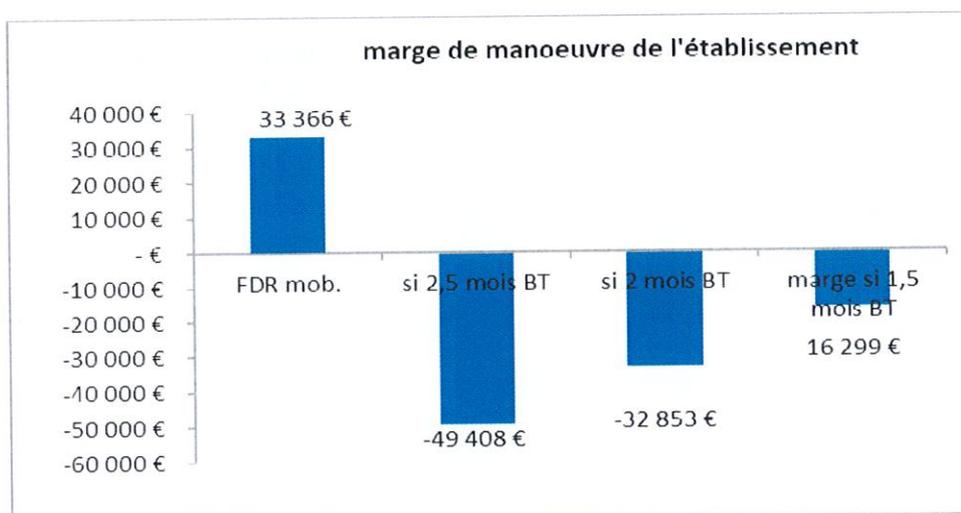
Les comptes de trésorerie

Comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Compte 5112 - Chèques bancaires à l'encaissement		
Compte 5113 - Chèques vacances à l'encaissement		
Compte 5117 - Chèques impayés		
Compte 5151 - Compte Trésor	106 906,20	
Compte 5159 - Compte Trésor - charges à payer		21 525,61
Compte 531 - Caisse	0,42	
Compte 543 - Régies d'avances		
TOTAUX	106 906,62	21 525,61

Le graphique ci-dessous présente l'interaction entre les trois indicateurs financiers fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie.



A la lumière de ces indicateurs financiers, on peut définir une **marge de manœuvre** pour l'établissement, destinée à faire face à des dépenses imprévues et à des projets d'investissement. Si on retient un besoin en trésorerie équivalent à 45 jours de fonctionnement, force est de constater que l'établissement ne possède pas de réelle marge de manœuvre et est très dépendant des financements externes.



8- TAUX DE CHARGES A PAYER

	2017	2018	2019	2020	2021
en %	5,43	5,19	10,48	9,92	12,06

Cet indicateur retrace les charges relevant de l'exercice 2021 mais payées après le 1^{er} janvier 2022. Il augmente de 2 points et correspond à 48 150.63€ (12 factures non parvenues). Cet indicateur nuance le niveau de trésorerie puisque mécaniquement et rapidement, la trésorerie baissera du montant de ces factures en début d'exercice suivant.

9- TAUX DE NON RECOUVREMENT

Cet indicateur retrace les créances à recouvrer au 31 décembre 2021 (voir ci-après). Il est stable mais reste à un niveau élevé.

	2017	2018	2019	2020	2021
en %	20,54	12,4	16,26	22,33	22,29

Créances non recouvrées	au 31-12-2021	observations	30/03/2022
Compte 4111 - frais scolaires Ex. antérieur	864,66 €	créances 2019 : 383,15€ - créances 2020 : 481,51	864,66 €
Compte 4112 - frais scolaires Ex. en cours	14 418,22 €	sept-déc 2021: 105 05,19€ janv - mars 2021: 1 722,25€ avril-juin 2021 : 2 190,78€	9 238,47 €
Compte 41211 - objets confectionnés ex antérieur	480,40 €	créance ex 2020 : 100€ (Leclerc) + 380,40€ (Aupinel)	100,00 €
Compte 41220 - Autres Clients	3 600,78 €	factures Bréquigny internat : 3496,38 (ex 2021) - Hébergement élève : 113,40€ - enc facture repas à Rosa Park (OR à faire) : 9€	1 437,66 €
Compte 416 - créances contentieuses	1 869,26 €	15 créances de 2013 à 2020	1 535,33 €

Afin de préserver les intérêts de l'établissement, une attention particulière doit être portée aux créances non recouvrées. En effet, si une partie de ces dernières s'avère définitivement irrécouvrable, c'est le fonds de roulement de l'établissement qui serait diminué du montant de ces non-recouvrements.

Le volume des créances des exercices antérieurs est raisonnable (864.66€, c'était 950.30€ à la clôture de l'exercice 2020) mais doit maintenant être rapidement apuré (règlement obtenu par relance amiable, mise en place d'une procédure de recouvrement par voie d'huissier, admission en non-valeur ou attribution d'une aide sociale si la famille en relève), d'autant que 383.15€ de créance relèvent de l'exercice 2019.

Le volume des créances à recouvrer de l'exercice en cours est élevé cette année (14 418.22€ contre 8 224.23€ au 31-12-2020). 10 505.19€ concernent le trimestre septembre-décembre 2021, 1 722.25€ concernent le trimestre janvier-mars 2021 et 2 190.78€ le trimestre avril-juin 2021.

Il convient de poursuivre la politique dynamique de recouvrement qui est en place auprès des familles, pour conserver un maximum de chances d'un recouvrement amiable et éviter les mises à l'huissier dommageables pour les intéressés, comme pour l'établissement lorsque la procédure n'aboutit pas favorablement.

S'agissant des créances contentieuses, leur niveau doit être surveillé pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment.

évolution	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte 416	4 162.74€	3 962.74€	4 003.88€	2 168.94€	2 507.88€	2 230.04€	1 869.26€

10- ETAT DU PATRIMOINE

La variation des stocks

Variation des stocks	31/12/2020	31/12/2021	Ecart
Stock - Enseignement technique	11 598,81	13 390,18	1 791,37
Stock - Trousseaux	2 908,39	2 908,39	0,00
Total	14 507,20	16 298,57	1 791,37

La valeur du stock « Enseignement technique » augmente de 1 791.37€ et celle du stock « Trousseau » est inchangée. Le niveau des stocks détenus dans l'établissement impacte directement le montant du fonds de roulement mobilisable.

Immobilisations	
Amortissements de l'année 2021	34 294,28
dont amortissements neutralisés	30 577,02
dont amortissements réels	3 717,26

Valeur résiduelle			
	Montant net	Amortissement	Valeur résiduelle
213 - Construction	7 925,16	369,84	7 555,32
215 - Install. Techn.Matériels	308 834,13	227 538,75	81 295,38
2181 - Inst. Gén. Ag. Amenag. (E. non Pr.)	18 615,27	72,87	18 542,40
2182 - Matériel de transport	187 147,05	177 417,16	9 729,89
2183 - Mat.Bureau & Informatique	10 045,64	10 045,64	-
2184 - Mobilier	7 472,52	6 835,89	636,63
Totaux	540 039,77	422 280,15	117 759,62

Le tableau ci-dessus indique que la valeur de l'actif se monte au total à **540 039.77€** tandis que la **valeur comptable résiduelle est de 117 759.62€**. Cet indicateur s'analyse comme un coefficient de vétusté du patrimoine de l'établissement. Il mesure l'écart entre la réalité physique du patrimoine de l'établissement et sa traduction comptable et doit inciter l'établissement à vérifier si des désaffectations de biens sont à envisager. L'établissement a entrepris des sorties d'inventaire en 2021 pour lesquelles il doit réaliser les opérations comptables sur l'exercice 2022.

Biens acquis sur fonds de roulement	Exercice 2021	Exercices antérieurs	sorties de l'exercice	Totaux	Amort. Ex.2021	Amort. Ex. antérieurs	Sorties de l'exercice	Valeur résiduelle
Compte 10681	1 849,12	82 354,59	0,00	84 203,71	3 717,26	73 970,15	0,00	6 516,30

11-LES RELIQUATS DE SUBVENTIONS

11 - Reliquats de subventions

C./441913 - Etat "Ens. Public du 2nd degré"	2 119,23	reliquat des crédits pédagogiques globalisés ex 2019 affectés par le CA le 24-9-2020 aux frais de stage : 919,90€ - reliquat des crédits pédagogiques globalisés ex 2020 affectés par le CA le 24-9-2020 aux projets d'établissement : 1199,33€.
C./441916 - Etat "Vie de l'élève"	4 045,24	reliquat Fonds social affecté au FSC par le CA le 18-11-21 : 2733,40€ - reliquat Fonds social affecté au FSL par le CA le 18-11-21 : 1311,84€
C./441928 - Région	2 234,17	Versement subv d'exploitation E2100190 (307,80€ + 1926,37€) ex 2021 à rapprocher des subventions à recouvrer.
C./441928 - Région	4 534,00	Subv Pass Ressources Pédagogiques 2021: 3450€ + reliquat subv Pass Ressources Pédagogiques 2020 : 1084€
C./441928 - Région	2 995,24	reliquat subv FL210040-4
C./441928 - Région "accès équipements sportifs"	2 742,58	reliquat subv accès aux équipements sportifs ex 2021.
C./4419283 - Région "Karta"	876,80	reste à recouvrer karta 2020-2021 : 741,60€ + avance Karta 2021-22 : 1618,40€
C./44193 - Ville de Rennes	2 196,00	Conduite accompagnée 2014-2015 (prescrit)
C./44197 - Financements européens	33 816,41	reliquat Erasmus opération KA219 2014-2016 : 6862,71€ (versement ex 2017) - reliquat subv Erasmus KA219 2016-1 : 5670,91€ (versement ex 2019) - reliquat Erasmus KA 229 2018-20 : 2883,99€ (versement ex 2018) + 5726,80€ (versement ex 2019) - Avance Erasmus + 2021-1-FR01-KA121-SCH-000019136 : 6336€ (versés ex 2021) + avance Erasmus+ 2021-1-FR01-KA121-VET-000019149 : 6336€.

- L'EREA s'attachera à rouvrir les crédits qui peuvent l'être sur l'exercice 2022 selon le régime d'utilisation propre à chacune des subventions et défini à la notification de subvention par le financeur.
- Les subventions affectées à des dispositifs particuliers oblige l'établissement à un suivi rigoureux de l'utilisation de ces dernières afin de ne pas en perdre le bénéfice (exemple : subventions d'équipements région, dispositif Erasmus, pass ressources).
- Les reliquats de crédits doivent faire l'objet d'un apurement régulier par l'émission de titres de recettes exceptionnelles, sauf demande de reversement par le financeur dans un délai de 4 ans. En l'absence de fait pouvant interrompre ou suspendre le délai de la prescription quadriennale (loi 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics dotés d'un comptable public), l'EREA peut procéder à la déspecialisation des reliquats de subvention des exercices antérieurs à 2018 devant le conseil d'administration et les constater à son bénéfice.
- Une mobilisation plus importante des crédits du fonds social pourrait participer à la maîtrise du niveau des créances contentieuses dont une partie relève peut-être de famille en réelle difficulté et dont l'issue d'un recouvrement contentieux reste aléatoire.

Etat :

*compte 441913 « crédits pédagogiques globalisés BOP 141 » : 2 119.23€. L'EREA pourra réinscrire ces crédits sur l'exercice 2022 en procédant à une réaffectation, s'il y a lieu, devant le conseil d'administration.

*compte 441916 « fonds sociaux BOP 230 vie de l'élève » : 4 045.24€. L'EREA pourra réinscrire ces crédits sur l'exercice 2022 en procédant à une nouvelle répartition entre le FS cantine et le FS lycéens, s'il y a lieu, devant le conseil d'administration.

Région :

*comptes 441928 :

- ✓ **reliques « pass ressources pédagogiques » et « premier équipement »** : 4 534€
1 084€ (versement sur ex 2020) et 3 450€ (subvention reçue sur ex 2021). L'EREA est invité à se rapprocher du conseil régional de Bretagne pour l'en informer et lui demander de se prononcer sur le devenir de ces crédits. Sans réponse de sa part dans un délai de 4 ans, la prescription quadriennale s'appliquera et l'établissement pourra déspecialiser la subvention devant son conseil d'administration et la constater à son bénéfice.
- ✓ Reliquat subvention **accès aux équipements sportifs** : 2 742.58€ (subvention reçue sur ex 2021) à réinscrire au budget prévisionnel 2022.
- ✓ Subventions **spécifiques d'équipement** : 5 229.41€ (ex 2021).
- ✓ « dispositif **Karta** » : 876.80€ composés d'une avance de subvention 21/22 de 1 618.4€ et d'un reste à recouvrer auprès de la région sur la subvention 20/21 de 741.60€.

Communes :

*compte 44193 : 2 196€ subventions 2014 et 2015 de la **ville de Rennes opération « conduite accompagnée »**. Ces sommes sont susceptibles d'être frappées par la prescription quadriennale. Si rien n'est venue interrompre cette prescription, l'Erea est invité à procéder à la déspecialisation des crédits devant son conseil d'administration et à émettre un ordre de recette exceptionnelle.

Europe :

*44197 : 33 916.41€

- **opération Erasmus 2014-2016** (KA 219 : 33 370€) : reliquat de l'opération 12 533.62€
- **opération Erasmus 2018-2020** (KA 229 : 28 634€) : reliquat de l'opération 8 610.79€
- **avances Erasmus + 2021** (KA 121) : 12 672€.

Les dispositifs européens nécessitent une connaissance précise de leurs modalités de mise en oeuvre ainsi que du régime de fonctionnement des financements européens qui y sont associés. Le suivi administratif et financier n'est pas aisé car l'opération court sur plusieurs exercices et concerne souvent des actions qui bénéficient de multiples financements. Il doit donc être régulier pour permettre à la fin de l'opération de justifier les éventuelles opérations de régularisation comptable lors de la réception de la lettre de clôture (ajustement des ordres de recettes correspondant aux dépenses éligibles prises en charge ou au forfait accordé par l'agence et remboursement de la part de financement inutilisé s'il y a lieu).

12- SUBVENTIONS A RECOUVRER

12- Subventions à recouvrer	au 31-12-2021	
C./441120 - Etat bourses nationales	1 891,24	solde de bourses nationales ex 2021 à recevoir
C./441280 - Région "autres subv coll de rattachement"	32 666,43	subv d'équipement EPS : 360€ (ex 2020) - subv équipmt pédagogique cuisine : 2532€ (ex 2021) - subv d'équipement pédagogique lingerie : 407€ (ex 2021) - subv d'équipement pédagogique : 2260€ (ex 2021) - subv d'équipement d'exploitation : 567€ (ex 2021) - subv DMO Préau : 9369,25€ (ex 2021) - subv DMO menuiserie extérieures : 17171,18€ (ex 2021).

13- AUTRES COMPTES DEBITEURS ET CREDITEURS

Acomptes versés / Factures à régler/ Remboursements à effectuer

	débiteur	créditeur	
C./4012 fournisseurs biens prestations		2,00	facture free mobile
C./4081 factures non parvenues		48 150,63	12 factures non parvenues
C./4662 Mandat à payer		1 643,56	11 bourses nationales à payer : 3 familles ex 2018 - 1 famille ex 2020- 7 fam ex 2021 (RIB à produire à l'AC)
C./4663 virement à réimputer		189,23	3 rejets de virement ex 2020 (1 versement de bourse - 1 remb excédent voyage) ex 2021 (1 versement de bourse)
C./4664 Excédent de versement à rembourser		1 090,82	ex 2016 : 1 avance DP à rembourser (prescrit au 1/01/2021) - ex 2021 : 2 remboursements liés au kit scolaire ex 2021 (en attente de RIB) - ex 2021 : 2 excédents bourses liés à des re-constation à verser en attente de RIB)

Avances familles (dettes envers les familles)	débit	crédit	
C./41911 avances familles DP		1 170,08 €	3 avances 2016 (211,36€ prescrits)- 1 avance 2017 (28€ prescrits) - 2 avances 2018 (106,84€)- 12 avances 2021 (823,88€) à affecter ou à rembourser

- Le compte 4191 est un compte d'avance où sont enregistrés les versements réalisés par les familles pour le règlement des frais scolaires ou pour des opérations de voyages scolaires. Après l'affectation des avances aux créances définitivement constatées par l'établissement, ce dernier doit faire procéder au remboursement des sommes indûment encaissées en informant les familles et en communiquant au comptable les coordonnées bancaires de ces dernières. A défaut de réponse des familles, l'établissement doit apurer régulièrement ce compte par l'émission d'ordres de recettes exceptionnels pour les sommes frappées par la prescription quadriennale (exercice 2016 et 2017).

Pour mémoire : tout excédent perçu indûment par l'établissement doit faire l'objet d'une information au bénéficiaire. Les sommes sont réputées acquises au bénéfice de l'établissement sans réponse du bénéficiaire dans un délai de 4 mois pour les montants inférieurs à 8€ et dans un délai de 4 ans pour les montants supérieurs à 8€.

- Le compte 4662 est un compte de mandat à payer. Il s'agit de bourses nationales qui n'ont pu être versées faute de coordonnées bancaires (11 virements non réalisés).
- Le solde 4663 regroupe 3 sommes qui ont fait l'objet d'un rejet de virement (coordonnées bancaires erronées). L'EREA doit contacter les familles et communiquer à l'agent comptable des coordonnées bancaires valides.
- Le compte 4664 retrace les excédents à rembourser à des tiers. En l'occurrence il s'agit 2 familles pour lesquelles une re-constatation des droits constatés au service de restauration a généré un excédent de bourse nationale qu'il convient de leur verser, de 2 familles ayant réglé à tort un kit scolaire et qui doivent être remboursées, d'une avance de demi-pension datant de 2016 susceptible d'être frappée par la prescription quadriennale et qui dans ce cas peut être constatée au bénéfice de l'EREA.





Assistant de Prévention en EPLE

Lettre de nomination et de cadrage

Rennes, le 01/04/2022

Le chef d'établissement
à
Vincent DUCLOYER

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à la santé et la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
Vu l'article 4 de ce décret qui prévoit que des assistants de prévention doivent être nommés dans les services administratifs de l'Etat.

Nomination

M. DUCLOYER Vincent,
grade : adjoint technique territorial principal 1^{re} classe des établissements d'enseignement
fonction : agent de maintenance du patrimoine
vous êtes nommé assistant de prévention de l'ÉREA Magda Hollander-Lafon (Rennes).
Cette nomination a été portée à la connaissance du conseil d'administration le 29/03/2022.

Positionnement

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous ma responsabilité.
Vous recevrez des directives de ma part et vous devrez me rendre compte de votre action.
Vous travaillerez en lien étroit avec l'adjoint gestionnaire, l'agent d'encadrement et les autres assistants de prévention.
Vous êtes tenu au devoir de réserve.

Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission a pour objet principal de m'assister et de me conseiller, dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail.

Vos principales missions consistent à :

- participer à la démarche d'évaluation des risques, à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques et du plan d'actions de prévention ;
- proposer des mesures propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant notamment sur les rapports des agents chargés de l'inspection en matière de santé et sécurité au travail (ISST), des médecins de prévention et de tout autre personne extérieure exerçant un contrôle ou apportant son expertise
- mettre en œuvre ou accompagner la mise en œuvre des mesures proposées dans le cadre du plan d'actions;
- participer à la sensibilisation et à la formation des personnels à la prévention des risques professionnels ;
- veiller à la bonne tenue des registres santé et sécurité au travail conformément au protocole académique ;
- participer aux travaux de la Commission d'Hygiène et de Sécurité (CHS) dont vous êtes membre avec voix consultative (sauf si vous y siégez en tant que représentant des personnels ATOS ;
- participer, en collaboration avec le chef d'établissement, à l'élaboration des dérogations concernant l'exécution de travaux dits « réglementés » concernant les jeunes d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en stage ou en apprentissage dans l'établissement.

Moyens de fonctionnement

Le temps imparti à votre mission d'assistant de prévention est intégré dans votre temps de travail hebdomadaire au service de maintenance du patrimoine. En cas de besoin ponctuel d'un temps de travail spécifique et fléché, une demande pourra être adressée à votre encadrant.

Vous pourrez rencontrer l'ensemble des personnels de l'EPLÉ et accéder à tous les locaux.

Vous serez tenu informé des accidents du travail et maladies professionnelles déclarés concernant l'ensemble des personnels de l'EPLÉ.

Vous aurez libre accès à tous les documents relatifs à la santé et sécurité au travail, et tout particulièrement :

- aux rapports des organismes de contrôle
- aux comptes-rendus des réunions de la commission hygiène et de sécurité ;
- aux documents bilans et statistiques en matière de prévention, de santé et de sécurité '
- aux rapports du Médecin de prévention
- aux rapports de l'Inspecteur Santé et sécurité au Travail.

Votre action nécessite conseils, appuis techniques et appui réglementaire. Vous aurez ainsi à travailler en partenariat avec le médecin de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail et les conseillers de prévention académique et départemental.

Vous avez accès à l'espace collaboratif des assistants de prévention de l'académie de Rennes à partir de l'ENT toutatice.fr qui vous permet d'être en relation avec les autres acteurs de la santé et sécurité au travail.

Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction, puis de sessions de formation continue.

Cette lettre de cadrage est renouvelable tous les ans, après entretien.

Elle est déposée dans le dossier « assistant de prévention » de l'établissement accessible sur via l'application « sécurité » sur le bureau Toutatice.

Motion au sujet du manque de locaux pour la rentrée 2022

Suite à la création du CAP Pressing dont l'ouverture s'est faite en septembre 2020, nous, enseignants et personnels de l'EREA, avons alerté dès mars 2019 au niveau de la DASEN des conséquences de cette ouverture sur l'accueil des jeunes et des problèmes de locaux que nous allions rencontrer à la fois au niveau des ateliers et des salles d'enseignements généraux.

En effet, le CAP Pressing a été construit dans les anciens locaux de la lingerie sans agrandissement et sans salles de cours supplémentaires. **Et pourtant, il avait été clairement spécifié qu'il manquait 50m² au niveau de l'atelier pressing et d'une salle de lancement et technologie professionnelle.**

Quand l'étude de faisabilité a été faite auprès de la région et de l'inspection académique, ce manque de locaux a été reconnu. Il avait alors été dit par les inspecteurs que les sections de 6^{ème} et 5^{ème} SEGPA devraient disparaître des EREA et que l'ouverture d'une classe CAP suppléerait cette perte.

Et donc, la région n'a pas trouvé nécessaire de faire des agrandissements au niveau de la création du CAP pressing.

En septembre 2022, les EREA sont toujours pleinement à la fois des structures collège (SEGPA) et lycée professionnel (LP) ce qui en fait leur richesse, mais nous sommes confrontés à un réel problème de locaux : Manque de salles de classes pour enseigner, atelier pressing trop petit, salles de classes trop petites par rapport au nombre d'élèves, à leurs troubles et au besoin d'espace que nécessitent leurs adaptations matérielles et pédagogiques, inadaptation des locaux pour les collégiens mais surtout pour les lycéens : taille, pas de préau, pas de foyer, pas de table ni de banc...

De plus, dans cette configuration, la transformation d'une salle de cours en salle de repos pour les agents techniques de la région depuis la disparition de la lingerie, accentue la diminution des lieux de formation pour nos élèves. C'est inadmissible sachant que l'on manque de salle de classe....

Le 21 octobre 2021, nous avons été reçus en audience par la région, nous avons alors exposé les faits susnommés, nous avons été entendus et en retour une possible solution avec 2 classes mobiles a été proposée (la région dispose d'un vivier de classes mobiles). La région s'est déplacée visiter l'EREA le 06 janvier 2022 et revirement de situation, elle refuse de nous mettre à disposition pour l'instant 2 classes mobiles. En effet, ce projet serait envisagé qu'à partir de 2025 ...

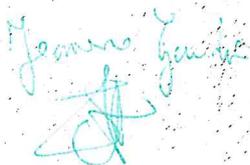
En attendant, les conditions de travail continuent à se dégrader pour nos élèves ce qui accroît leurs difficultés et les nôtres. Du découragement se fait sentir....

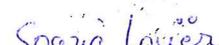
Nous n'acceptons pas l'idée que la rentrée 2022 se fasse dans les mêmes conditions que 2021.

Les enseignants et personnels de L'EREA Magda, Rennes

M. Lhotellier

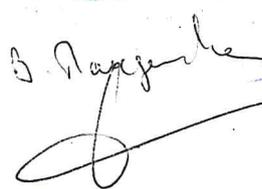


Jeanne Joubert


Soeur Louÿs


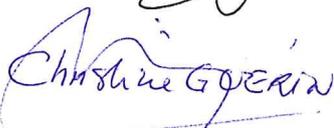
Severine GRIMAUD


C. CAVELLEC


B. Nagjorik


J. Laperle


CHAPON


Christine GUYERIN


J. COFFER
